

Compte rendu des réunions du 13 et 20 septembre 2007

En guise de propos introductifs, quelques rappels par Frédérique Granet :

- ▶ La circulaire du 28 juin 2007 relative à la vague C a été transmise à tous les membres du groupe, ainsi que le compte-rendu des trois réunions précédentes et le powerpoint de la présentation faite le 4 juillet par les Directeurs des composantes de l'offre actuelle et déjà envisagée à cette date pour le prochain contrat. Seront pris en considération les suggestions retenues en comité de pilotage et le « dossier d'étape » remis à Monsieur Saint-Girons par les trois Présidents lors de leur rencontre du 26 juillet ; ce document et le compte-rendu de cette rencontre par Alain Beretz ont également été communiqués aux membres du groupe.
- ▶ Le groupe est informé des innovations les plus récentes annoncées par Anne Goudot le 11 septembre: l'organisation de journées intergroupes dont la première aura lieu le 26 septembre et pour laquelle un tableau doit être renseigné très vite puis transmis à Anne Goudot pour communication à tous les participants ; et l'organisation de tables rondes mensuelles pour lesquelles nous sommes invités à proposer des thèmes, des intervenants et des animateurs..
- ▶ Selon les termes de la circulaire du 28 juin 2007, nous devons transmettre au Ministère les bilans et le projet commun d'établissement avec les dossiers de demande d'habilitation de toutes les formations pour le 1er mars 2008. Cette date étant très proche, nous devons travailler très vite dans les groupes internes de chaque université et dans le groupe inter-U. Nous ne pouvons pas attendre le « document d'orientation » annoncé dans la circulaire comme devant nous parvenir « à l'automne ». En effet, sur ce point, dès la dernière semaine du mois d'août, Madame Sudres a pris contact avec le Ministère pour tenter de savoir comment interpréter cette expression « à l'automne » et il lui a été répondu que cela ne viserait pas une période antérieure au mois d'octobre.
- ▶ Un calendrier des réunions est fixé, mais des réunions supplémentaires pourraient être ajoutées : jeudi 27 septembre de 14h à 17h (Institut Le Bel, salle des commissions) ; jeudi 11 octobre de 9h à 12h (Institut Le Bel, salle des commissions) ; jeudi 15 novembre de 14h à 17h (Institut Le Bel, salle des conseils) ; jeudi 29 novembre de 14h à 17h (Institut Le Bel, salle des commissions) ; jeudi 20 décembre de 9h à 12h (Institut Le Bel, salle des commissions). A noter qu'à l'issue de la réunion du 13 septembre, il a été décidé d'ajouter une réunion le jeudi 20 septembre à 15h30 (Institut Le Bel, salle du SIOE à l'entresol).

La méthode proposée par Frédérique Granet et Emmanuel Caillaud consiste donc à présenter notre projet d'offre de formation dans les 4 grands domaines prévus par le Ministère :

1. Droit, économie, gestion
2. Sciences, technologie, santé
3. Sciences humaines et sociales
4. Arts, lettres, langues

Dans chacune des universités, il convient d'intégrer dans ce schéma toutes les formations envisagées qui ne comportent pas d'aspects dits « inter-U » par commodité de langage ainsi que les perspectives et les projets pluridisciplinaires impliquant des aspects dits « inter-U ». Tels qu'ils sont indiqués par le Ministère, les quatre domaines ci-dessus peuvent nécessiter certains rapprochements entre Directeurs de composantes de plusieurs de nos trois universités (par exemple, pour le domaine 2 à propos de la technologie, ou pour les domaines 1 et 3). Ce travail est demandé pour le **12 novembre** afin que le groupe inter-U puisse lors de sa réunion du 15 novembre poursuivre ses réflexions, notamment sur la cohérence d'ensemble (éviter les doublons etc) et sur les problèmes en suspens et proposer une première ébauche d'argumentaire global.

Les Directeurs des composantes vont en être aussitôt informés par l'intermédiaire des secrétariats des Présidents.

Quant aux mentions, il s'agit de respecter au mieux la liste des mentions inscrites dans le « document de travail » communiqué à chacun, étant rappelé qu'un libellé original n'est pas radicalement exclu à charge de l'accompagner de solides arguments en vue de pouvoir en défendre le bien-fondé.

Des actions pilotes doivent être suggérées et le domaine de l'offre de formation s'y prête tout particulièrement : il est dès lors proposé de prévoir au moins une action pilote en L1 au premier semestre ; une action pilote peut-être commune aux six semestres de Licence ; une action pilote en M1 et une autre en M2 ou une action pilote commune aux quatre semestres du Master.

Il faut encore dresser un inventaire des tâches du groupe inter-U Offre de formation, arrêter un échéancier de travail rigoureux et serré, lister les questions périphériques et recoupant les attributions d'un ou plusieurs autres groupes inter-U. Sur ce point, il serait judicieux d'inviter le coordonnateur du ou des groupes concernés lors de(s) réunion(s) où ces questions seront inscrites à l'ordre du jour.

Afin d'avancer au mieux et sans perte de temps, le groupe s'engage dans l'élaboration de principes généraux appelés à soutenir l'offre de formation de façon partagée par les trois universités dans le projet commun d'établissement et à soumettre rapidement aux conseils.